

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



**Journée mobilité 3.0
CEREMA Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

-

20 juin 2019

-

**Expérimentation de dégroupage d'un centre
de tri urbain distribution via véhicules
propres**

- **Environnemental et de santé publique**

Loi de transition énergétique 2015 > à l'horizon 2030

- réduction GES de 40%
- la part des énergies renouvelables = 32%

Le transport de marchandise génère 24% des émissions de polluants en ville (sur le 06)

- **Economique**

Redynamiser les centres-villes, maintenir et développer les activités commerciales, composées de 2 000 cellules commerciales

Accueillir l'ensemble des fonctions urbaines d'un territoire tout en apaisant le cadre de vie, les flux de circulation et tout en sécurisant ses espaces publics

Poursuivre la diversification économique (industrie verte, agriculture, recherche, développement durable, smart city...)

VERS UNE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

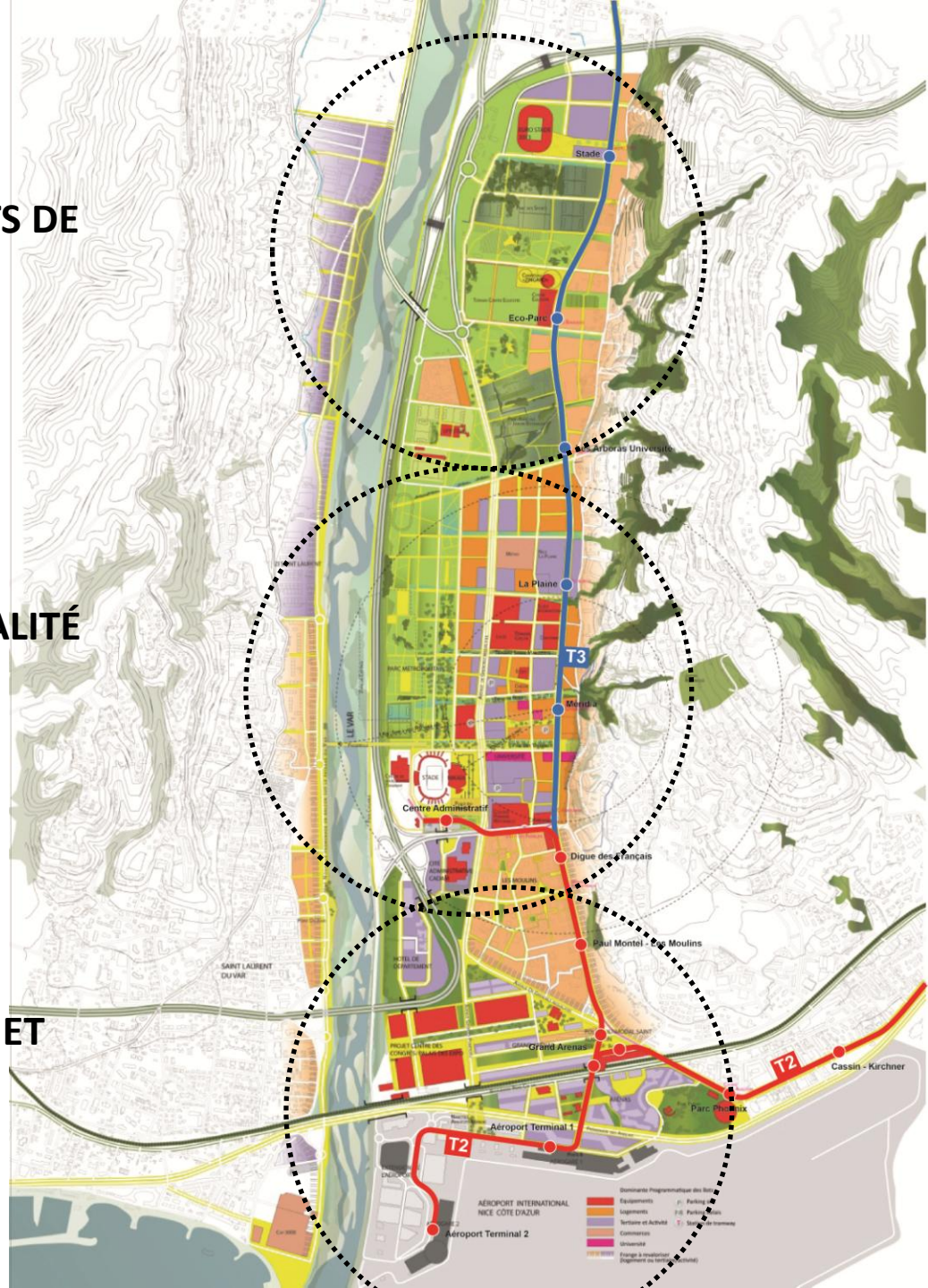
Par les aménagements urbains avec :

- le projet « Grand Arénas » (futur centre d'affaires international)
- le PEM St Augustin aéroport (gares ferroviaire, routière, connexion 2 lignes de tramway, P+R, auto partage, vélos...)
- la technopole urbaine « Nice Méridia » (R&D, formation dans les secteurs de la croissance verte, de l'environnement et de la santé)
- la végétalisation du centre ville, la réalisation de la Promenade du paillon, l'extension des aires piétonnes
- la requalification des espaces urbains denses
- la transformation du PAL St Isidore

→3/ UN GRAND PARC ET DES ÉQUIPEMENTS DE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

→ 2/ MERIDIA, VÉRITABLE PÔLE DE CENTRALITÉ DE LA PLAINE DU VAR DE DEMAIN

→1/ GRAND ARENAS, SECTEUR AÉROPORT ET D'INTERCONNEXION DES MODES DE TRANSPORT ET DES FONCTIONNALITES



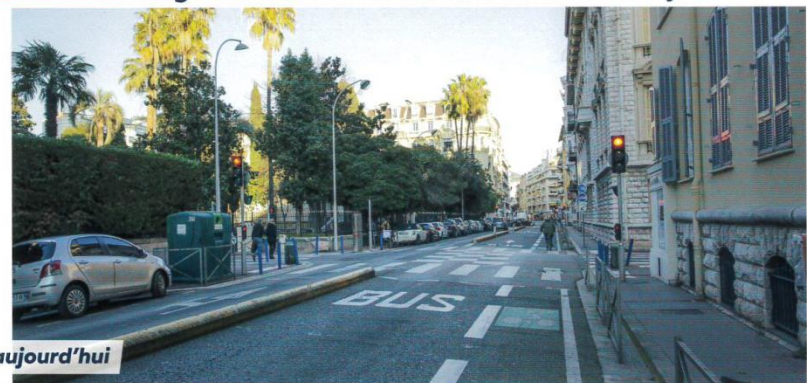
VERS UNE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Par la conversion énergétique dans les mobilités :

- l'extension de son réseau de tramway (2 nouvelles lignes)
- l'ouverture d'une station GNV à l'ouest de Nice (MIN)
- la mise en place d'une ZFE
- la reconversion de son parc de véhicules métropolitains, bus urbains
- les aides à l'acquisition de vélos, scooters, voitures électriques
- le réseau métropolitain de 280 bornes de recharge et son déploiement
- les nouveaux services de mobilité, auto partage, vélos, scooters partagés



AXE 1 Angle rue Maréchal Joffre / rue du Dr Barety



aujourd'hui



fin 2019

Signature d'une convention avec La Poste en partenariat avec la CCI

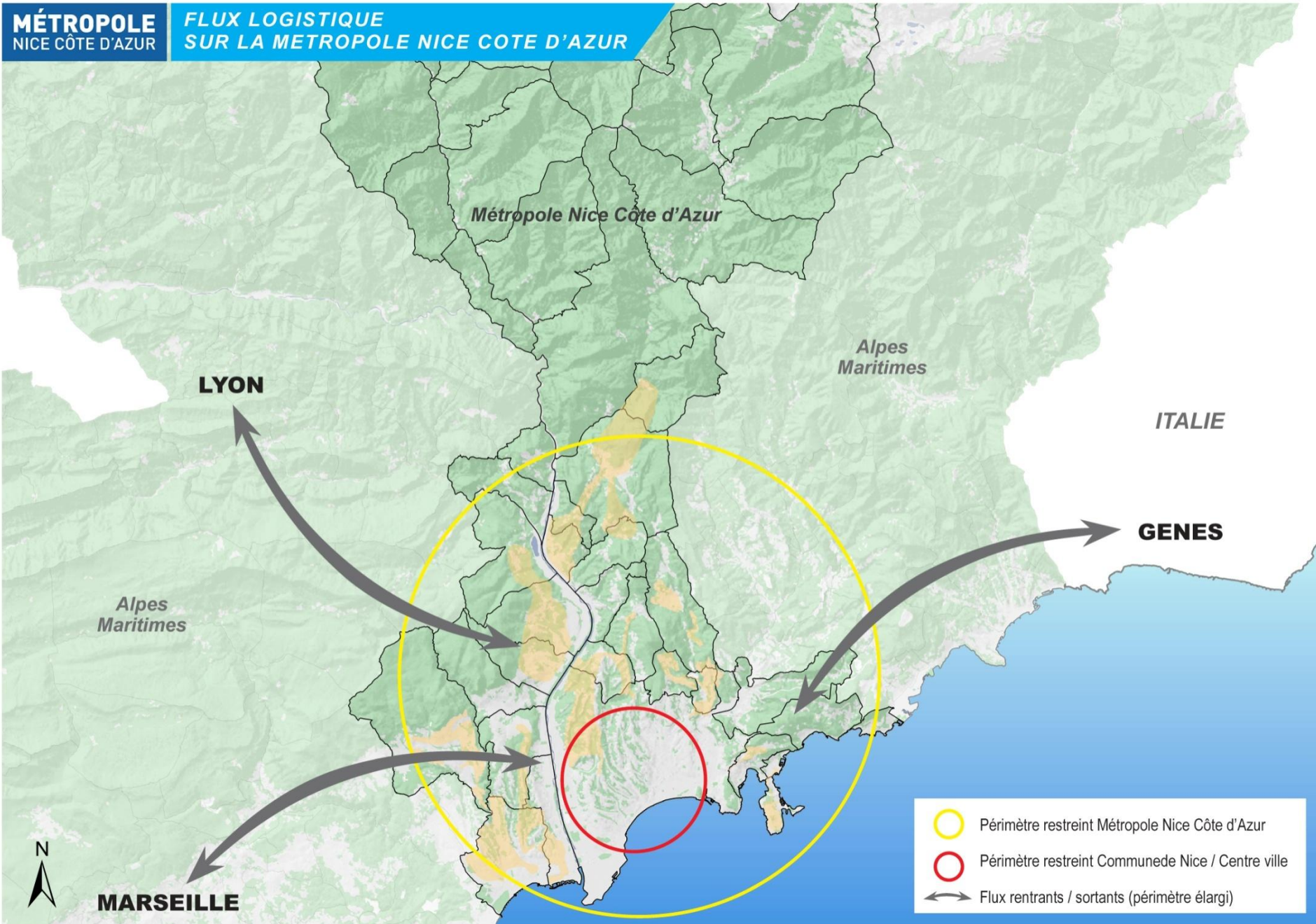
La Poste

- détient la première flotte électrique nationale
- a converti une partie de ses tournées (213) en modes doux et à faible émission (MAP, VAE, Tricycle électrique, VE...)
- veut se positionner comme un acteur de référence de la « livraison propre » en ville
- envisage de convertir le reste de ses tournées diesel à des technologies de traction innovantes, notamment



La Métropole

- envisage de supprimer progressivement les véhicules de livraison les plus polluants sur des territoires d'expérimentation, de faciliter l'accès aux aires de livraisons pour ces véhicules (période de stationnement allongée...)
- élabore une réglementation du transport routier de marchandises favorisant la circulation des véhicules à faible émission (zones de circulation...)
- va intervenir dans sa politique d'aménagement pour mettre en œuvre des actions facilitant le développement de solutions de livraisons en transports « propres »
- examine le positionnement des consignes automatiques à colis multi-opérateurs
- identifie les disponibilités foncières



NECESSITES

- rendre disponible les infrastructures de recharge adaptées pour les VE et GNV en voirie ou dans les espaces de logistique
- mener un travail collaboratif avec d'autres logisticiens pour créer des centres de mutualisation
- optimiser les espaces logistiques de La Poste dont elle est propriétaire ou locataire
- travailler sur des consignes à colis dans les espace publics (pôles multimodaux, P+R, terminus de tramways...)
- s'appuyer sur ces espaces logistiques pour développer des services de gestion des stocks et d'approvisionnement pour les commerçants, artisans, entreprises, collectivités, particuliers...

➤ un Centre de Distribution Mutualisée (CDM)

- d'une superficie de 1 000m² et positionné à l'ouest de Nice (PAL St Isidore)
- portée à 3 000m² pour 2025 en positionnant un second bâtiment à l'est de Nice ou un agrandissant du premier ou par un second situé à l'ouest

➤ des Espaces de Logistiques Urbains (ELU)

- création des espaces logistiques urbains de 300m² à proximité de quartiers aux accès difficiles (3 sur Nice, 1 à Cagnes-sur-Mer)
- permet livraisons mutualisées pour le dernier km et les collectes remontantes
- stockage / approvisionnement des boutiques, livraison des clients
- tous les types produits (froid, sec...) sont concernés ainsi que toutes les formes de transport (colis, palettes...)



Merci !

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**